



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**
 Oloron, Aspe, Ossau
 et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 19 FEVRIER 2025

Délibération n° 2025 0205

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 24 janvier 2025
 Secrétaire de séance : Jérôme LAGRANGE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (11)	Excusés (13)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Éric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick		X	
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Amaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2025_0205

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

MISSION DE SUIVI 2025

Rapport n°2025_0205 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

Afin d'assurer son action sur l'ensemble de son territoire, le SMGOAO compte 4 postes dont les temps de travail sont répartis comme suit pour assurer la mission de suivi des cours d'eau :

- Marion FOURNIER (1 ETP)
- Florian GARCIA (1 ETP)
- Cécile ROUSSEL (1 ETP)
- Adrien GELLIBERT (0,33 ETP)

Cette mission concerne notamment :

- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire et notamment :
 - Le suivi des cours d'eau et milieux associés
 - La prise en compte et le suivi de dossiers concernant les points sensibles sur le territoire (petits dépôts sauvages, pièges à embâcles, protections de berges, les atterrissements, les zones d'abreuvement, ...)

- L'établissement du programme de travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2025 dans le cadre du PPG ainsi que la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre
- L'assistance et conseils auprès des élus et des riverains
- L'animation et le suivi du bon fonctionnement du SMGOAO
- La mise en œuvre d'une communication à destination des élus, du grand public, ... (site internet, réunions d'information, plaquettes de communication, ...)
- La poursuite de réflexions pour une meilleure gestion des cours d'eau (technique, administrative, financière, GEMAPI, ...)

Un dossier de demande de subventions doit être déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année 2025 établi sur la base d'un montant éligible estimatif de 282 674,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant
Agence de l'Eau	50%	141 337,00 €
SMGOAO (autofinancement)	50%	141 337,00 €
TOTAL €	100%	282 674,00 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le présent rapport
- **SOLLICITE** Les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la réalisation des missions.



Le Président


Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	21
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	22
POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le



ID : 064-200032332-20250219-2025_0205-DE